

PATRIMOINE CULTUREL

1



PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

2



PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3



PATRIMOINE MOBILIER

4



PATRIMOINE IMMATÉRIEL

La nouvelle loi sur le patrimoine culturel

RÉUNIONS D'INFORMATION & D'ÉCHANGE

Présentation de la loi relative au patrimoine culturel

La ministre de la Culture, Sam Tanson a le plaisir d'inviter toute personne intéressée à l'une des quatre réunions de présentation et d'information sur la nouvelle loi relative au patrimoine culturel.

Lors de ces réunions, le public aura l'occasion de poser ses questions aux expert(e)s présent(e)s. Les manifestations se tiendront sous le régime du Covid-Check 3G. Si vous souhaitez participer à l'une des réunions, merci de vous inscrire à l'adresse pr@mc.etat.lu en indiquant le nombre de personnes participant, la date et le lieu de la réunion à laquelle vous souhaitez participer.



Région Sud:

2 mars 2022

à 19h00 au Artikuss, SOLEUVRE

Région Est:

14 mars 2022 à 19h00 à la salle des fêtes du Maacher Lycée, GREVENMACHER

Région Nord:

15 mars 2022 à 19h00 au CAPE, ETTTELBRUCK

Région Centre :

22 mars 2022 à 19h00 à l'Abbaye de Neumünster, LUXEMBOURG-VILLE

Avec la ministre de la Culture, Sam Tanson et des experts/es du patrimoine culturel
En luxembourgeois avec traduction française

Inscription obligatoire: pr@mc.etat.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture